

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 6 avril 2010	<p>Procès verbal de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 6 avril 2010, à 21 h 36, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p>
Renonciation à l'avis de convocation	<p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p> <p>Les membres du conseil municipal de Lyster sont tous présents, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à la tenue de la présente séance.</p>
Ordre du jour du 6 avril 2010	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance spéciale du 6 avril 2010</p> <p>1 <i>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></p> <p>2 <i>TRANSPORT</i></p> <p> 2.1 Abrogation de la résolution 086-04-2010 et appel d'offres pour l'installation et l'achat de bitume</p> <p>3 <i>LOISIRS ET CULTURE</i></p> <p> 3.1 Embauche de la coordonnatrice des loisirs et de la culture</p> <p>4 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></p> <p>5 <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i></p>
106-04-2010 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>
107-04-2010 Abrogation de la résolution 086-04-2010 et appel d'offres pour la l'installation et l'achat de bitume	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal abroge la résolution 086-03-2010 et la remplace par celle-ci ;</p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour l'installation du bitume aux entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lagacé et Frères inc. • Ray-Car • Entreprises Lévisiennes • Pavage Centre-Sud <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour l'achat de bitume aux entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ray-Car • Entreprises Lévisiennes • Pavage Centre-Sud

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Les spécifications concernant chacun des appels d'offres seront décrites dans les devis préparés par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 30 avril prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11h01.

ADOPTÉE

108-04-2010
Embauche de la
coordonnatrice
des loisirs et de
la culture

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche d'Émilie Roberge comme coordonnatrice des loisirs et de la culture ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

109-04-2010
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

110-04-2010
Levée de
l'assemblée

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette session soit levée à 21h47.

ADOPTÉE

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière